



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Mata'Utu le 28 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ

Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna informe la population du Territoire qu'en vu du renouvellement des fonctions de sénateur de Wallis et Futuna, le collège électoral est convoqué pour le **dimanche 27 septembre 2020**. L'élection aura lieu à la salle d'audience du Tribunal à Havelu.

Les déclarations de candidatures sont déposées auprès du **service de la réglementation et des élections à l'Administration supérieure**, pendant les heures normales d'ouverture des services, à partir du **lundi 7 septembre jusqu'au vendredi 11 septembre 2020 à 18 heures au plus tard**.

Les candidats et leurs remplaçants doivent **être de sexe différent, avoir 24 ans révolus et être inscrits sur une liste électorale**.

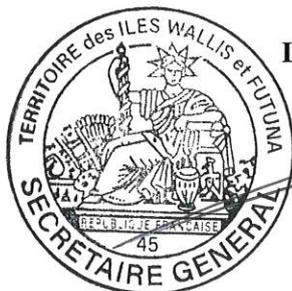
Les déclarations de candidatures sont déposées en personne par **les candidats, leurs remplaçants ou par un mandataire** désigné à cette fin par le candidat ou son remplaçant.

Le sénateur est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

En cas de second tour, les déclarations de candidatures sont déposées dans les mêmes conditions, le jour même de l'élection, à **partir de la proclamation des résultats** par le bureau du collège électoral et **au plus tard à 15 heures**.

Le service de la réglementation et des élections se tient à la disposition de toutes les personnes souhaitant faire acte de candidature, pour leur apporter les documents et informations nécessaires à l'organisation de ce scrutin.

P/ Le Préfet, Administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna,
Le Secrétaire général du Territoire



Christophe LOTIGIE